



**PRÉFET
DES ARDENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur le territoire des communes de Sévigny-Waleppe, Hannogne-Saint-Rémy et Saint-Quentin-le-Petit (08220) présentée par la société Energie des Tilleuls - 32-36 rue de Bellevue à Boulogne-Billancourt (92100)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2022-21 du 18 janvier 2022, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 34 jours, du **lundi 21 février 2022 au samedi 26 mars 2022 inclus**. Ce parc éolien se compose de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire des communes de Sévigny-Waleppe, Hannogne-Saint-Rémy et Saint-Quentin-le-Petit (08220). La puissance totale maximale du parc sera de 21 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 117 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 180 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Alain CORNIQUET, éducateur spécialisé retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire-enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Sévigny-Waleppe. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Sévigny-Waleppe, Hannogne-Saint-Rémy et Saint-Quentin-le-Petit, aux heures habituelles d'ouverture au public (Sévigny-Waleppe : lundi de 13h00 à 15h30 et jeudi de 9h30 à 12h00 – Hannogne-Saint-Rémy : lundi de 13h00 à 17h00 – Saint-Quentin-le-Petit : jeudi de 16h30 à 18h30, sous réserve de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), et www.aisne.gouv.fr.

- sur un poste informatique en mairie de Sévigny-Waleppe aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (samedi 26 mars 2022 à 11h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2892>, et par courriel à l'adresse : enquete-publique-2892@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Les portes du Porcien - mairie - 8 rue du Château - 08220 Sévigny-Waleppe. Les observations formulées par voie postale sont annexées aux registres tenus à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Sévigny-Waleppe, Hannogne-Saint-Rémy et Saint-Quentin-le-Petit aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie de Sévigny-Waleppe	Lundi 21 février 2022 de 14h00 à 16h00 Samedi 12 mars 2022 de 15h00 à 17h00
--------------------------------	--

À la mairie de Hannogne-Saint-Rémy	Lundi 28 février 2022 de 16h00 à 18h00 Vendredi 18 mars 2022 de 10h00 à 12h00
------------------------------------	--

À la mairie de Saint-Quentin-le-Petit	Jeudi 3 mars 2022 de 16h30 à 18h30 Samedi 26 mars de 2022 de 9h00 à 11h00
---------------------------------------	--

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Vincent SORDEL, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 32-36 rue de Bellevue 92100. Boulogne-Billancourt ou par courriel à : v.sordel@wpd.fr ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
Christian VEDELAGO

Charleville-Mézières, le 18 janvier 2022